

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 11/12/2023
Date d'affichage : 19/12/2023

Séance du 18 décembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le 18 DECEMBRE, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Christine CHRETIEN, , Richard FERNANDEZ, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL Ludovic MARLOT, Caroline CANTIE, Mohamed BOUMEDIENNE.

Absent excusé : Benoît MARQUES (pouvoir à CANTIE Caroline), Nathalie DEGUDE, Olivier REGNAULT

Secrétaire de séance : Richard FERNANDEZ

OBJET : Intégration dans le domaine public des voies, réseaux divers et parties communes du lotissement **Domaine des buis**

L'aménageur du lotissement le **DOMAINE DES BUIS**, MORE EUROPA INVESTISSEMENT, représenté par Brice MORE, demande à la commune la rétrocession des voies, réseaux divers et les parties communes dans le domaine public communal.

Les parcelles concernées sont :

Parcelle n° 90, section AX, transformateur électrique 20 m²
Parcelle n° 98, section AX, voirie 3089 m²
Parcelle n° 106 section AX, voirie 591 m²
Parcelle n° 111, section AX, espace vert 5115 m²
Parcelle n° 232, section AW, voirie 1849 m²
Parcelle n° 237, section AW, espace vert 3686 m²

Les gestionnaires des réseaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public, de voirie, de technologie de l'information ont donné un avis favorable à ce classement dans le domaine public.

En application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, « *le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie* ».

Le transfert de propriété aura lieu à l'euro symbolique et sera formalisé par acte authentique à la charge de MORE EUROPA INVESTISSEMENT, propriétaire des parcelles rétrocédées.

Il est proposé d'approuver l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous, le domaine public communal, d'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des gestionnaires des réseaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétents en matière d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public, de voirie, de technologie de l'information,

Vu l'extrait de plan cadastral,

- **APPROUVE** l'intégration dans le domaine des Buis des parcelles citée ci-dessous, appartenant à MORE EUROPA INVESTISSEMENT, du lotissement Domaine des buis,

Parcelle n° 90, section AX, transformateur électrique 20 m²

Parcelle n° 111, section AX, espace vert 5115 m²

Parcelle n° 237, section AW, espace vert 3686 m²

Voirie

Parcelle n° 98, section AX, voirie 3089 m²

Parcelle n° 106 section AX, voirie 591 m²

Parcelle n° 232, section AW, voirie 1849 m²

Total en longueur de voirie : 584 mètres linéaires

- **AUTORISE** monsieur le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer l'acte authentique.
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de MORE EUROPA INVESTISSEMENT.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Jérôme CASIMIR



Richard FERNANDEZ

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture, le
Publié ou notifié, le

Maire de FREJAIROLLES

Le secrétaire